



Arrêté P.2021-030

Objet :

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

à M. Patrick NEILZ

**Conseiller Communautaire Délégué
auprès du Vice-Président
en charge la transition écologique et
énergétique, de la mobilité douce, de la
santé, de l'habitat et des circuits courts**

- VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Président le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité,
- VU la séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions à **M. Patrick NEILZ**, Conseiller Communautaire, pour les affaires relevant du secteur de l'environnement.

Article 2 : M. Patrick NEILZ aura en particulier pour mission d'assister le Vice-président en charge de la transition écologique et énergétique, de la mobilité douce, de la santé, de l'habitat et des circuits courts.

Article 3 : M. Patrick NEILZ participera, en tant que titulaire, aux réunions de l'exécutif.

Article 4 : La présente délégation est donnée pour la durée du mandat communautaire,

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché à la Communauté d'Agglomération et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

Lons-le-Saunier, le 22 septembre 2021

Signature :

Paraphe :

P.N



Le Président,



Claude BOCARD